
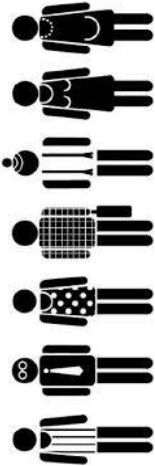






INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Titre de l'expérience ou du dispositif : clauses sociales dans les marchés publics

<p>Opérateur du projet</p> 	<p>Contexte attendus, objectifs ou difficultés à surmonter pour le public concerné</p> <p>[Ville de Metz, agglomération de Metz Métropole, bailleurs sociaux Il s'agit de demander aux entreprises qui répondent à un marché public de réaliser des heures d'insertion notamment dans le domaine du bâtiment sur les chantiers du territoire Les difficultés rencontrées avec le public migrant est la maîtrise de la langue française qui n'est pas toujours suffisante pour effectuer des démarches d'emploi et travailler en entreprise]</p>
	<p>Description déroulé, lieu, fréquence, publics concernés</p> <p>[Dans le cadre d'un acte d'achat, les collectivités incluent une clause sociale dans leur marché public. Cette clause est notamment pratiquée dans les marchés de bâtiment et de travaux publics du territoire de l'agglomération de Metz Métropole.</p> <p>Les entreprises qui répondent sont tenues de réaliser un nombre d'heure d'insertion défini. Les publics concernés et éligibles à la clause sont les personnes en difficultés sociale et professionnelle : bénéficiaires de minima social, demandeurs d'emploi longue durée, jeunes sans qualification, primo arrivants...</p> <p>Le parcours d'insertion a une durée de 2 ans.]</p>
<p>Moyens</p> 	<p>Moyens humains et matériel mobilisés</p> <p>[1ETP dédié à la mise en œuvre des actions en lien avec les partenaires de l'emploi et les structures d'insertion, les services des collectivités et les entreprises concernées]</p>
<p>Partenaires</p> 	<p>Bilan Evaluation des effets et impacts directs, indirects sur l'intégration</p> <p>[L'action permet à des publics primo arrivants dans un 1ere temps d'obtenir des ressources pour vivre et dans un 2nd temps d'acquérir une 1ere expérience sur le territoire et de se professionnaliser sur des métiers en tension.]</p>
<p>De ville à ville</p> 	<p>Transposition: les conditions d'une transposition dans une autre ville</p> <p>[Il est nécessaire d'intégrer une clause spécifique dans les contrats ou marchés avec les entreprises et de dédier des moyens humains et matériels pour la mise en œuvre.]</p>
<p>Personne à contacter</p> 	<p>[Ophélie Benamer : obenamer@mairie-metz.fr]</p>